

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU PRESIDENT

Le Président de Hautes Terres Communauté

Objet : Signature d'un devis pour l'achat d'un combiné bois en vue de la réalisation de mobilier par le chantier d'insertion

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de Hautes Terres Communauté ;

Vu la délibération n°2024-CC-206 en date du 09 décembre 2024 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président ;

Considérant que dans le cadre de ses activités le chantier d'insertion réalise du mobilier bois pour les communes ou les associations ;

Considérant les propositions des sociétés MULTI-BOIS et QUINCAILLERIE GERVAIS ;

Considérant l'offre de la société MULTI-BOIS comme économiquement la plus avantageuse ;

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif prestations de services aux communes 2025 opération n°103 – Matériel et équipement chantier d'insertion, chapitre 21 – Immobilisations corporelles, article 2158 – Autres installations, matériels et outillages techniques ;

DECIDE

Article 1 : De conclure et signer un devis avec l'entreprise MULTI-BOIS, située ZA du Martinet 15300 MURAT, pour l'acquisition d'un combiné-bois pour la réalisation de mobilier bois par le chantier d'insertion pour un montant HT de 8 166.06 € soit 9 799.27 € TTC ;

Article 2 : Il sera rendu compte de la présente décision au prochain Conseil communautaire ;

Article 3 : Madame la Directrice de Hautes Terres Communauté et Monsieur le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Le Président,

Didier ACHALME

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois, à compter de sa publication.